

**6987/17**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 16 mars 2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 16 mars 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet de décision du Conseil** portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne – Adoption



Bruxelles, le 10 mars 2017  
(OR. en)

6987/17

CDR 31

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne  
- Adoption

---

1. Par lettre datée du 20 décembre 2016, le Secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat de Mme Hella DUNGER-LÖPER, membre du Comité des régions<sup>1</sup>.
2. En vertu de l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition des États membres respectifs, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.
3. En application de cette disposition, le gouvernement allemand a proposé<sup>2</sup> de nommer en tant que membre pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2020:
  - M. Gerry WOOP, *Staatssekretär für Europa (Land Berlin)*.

---

<sup>1</sup> 6979/17 CDR 28.

<sup>2</sup> 6984/17 CDR 29.

4. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 6986/17 CDR 30.
  5. Cette décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne, conformément à l'article 297, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE.
-